

PREAVIS MUNICIPAL – N° 2/2025

Conseil communal du 25 mars 2025

Demande de crédit d'étude pour la réfection des infrastructures communales à Correvon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PREAMBULE

Depuis quelques années, les routes situées à Correvon se dégradent. On constate des nids de poule qui se forment dans la chaussée, qui sont réparés au fur et à mesure.

La superstructure de la chaussée est vieillissante et montre des défauts de portance par secteurs. Il est nécessaire de passer à des travaux de réfection lourds. Les pavés de bords de la chaussée sont en mauvais état et méritent un renouvellement.

Il faut relever aussi que les ruptures de conduites ne sont pas rares, car le réseau d'eau potable est ancien. Le réseau d'évacuation des eaux de pluie doit également faire l'objet d'une analyse.

Les cars postaux desservent régulièrement le village et leurs lignes y comportent un arrêt. Celui-ci n'est pas aménagé en conformité aux lois actuelles (particulièrement la LHand : Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

L'étude porte sur plusieurs tronçons à la charge de la Commune dont l'un est une route cantonale en traversée de localité. Pour cette route, il est possible de bénéficier des subventions. Cependant, la pérennité de celles-ci n'est pas garantie.

L'objectif de cette étude est également de déterminer quels sont les travaux à réaliser pour garantir une nouvelle durée de vie de la chaussée de 20 à 25 ans, ne nécessitant plus que des travaux d'entretien légers.

Selon le résultat de l'étude, la Municipalité se réserve la possibilité de présenter des travaux en plusieurs étapes.

2 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Le périmètre de l'étude comprend 5 tronçons de routes qui ont une longueur totale d'environ 923 mètres :

- La Grand'Rue (550m)
- La ruelle de l'Eglise (123m)
- Le chemin de l'Epine (160m)
- La ruelle du Court-Chemin (60m)
- Une partie du chemin de Sous-Ville (30m)



L'étude porte également sur l'éventuelle création d'un trottoir et l'aménagement de l'arrêt de bus en conformité selon la LHand.

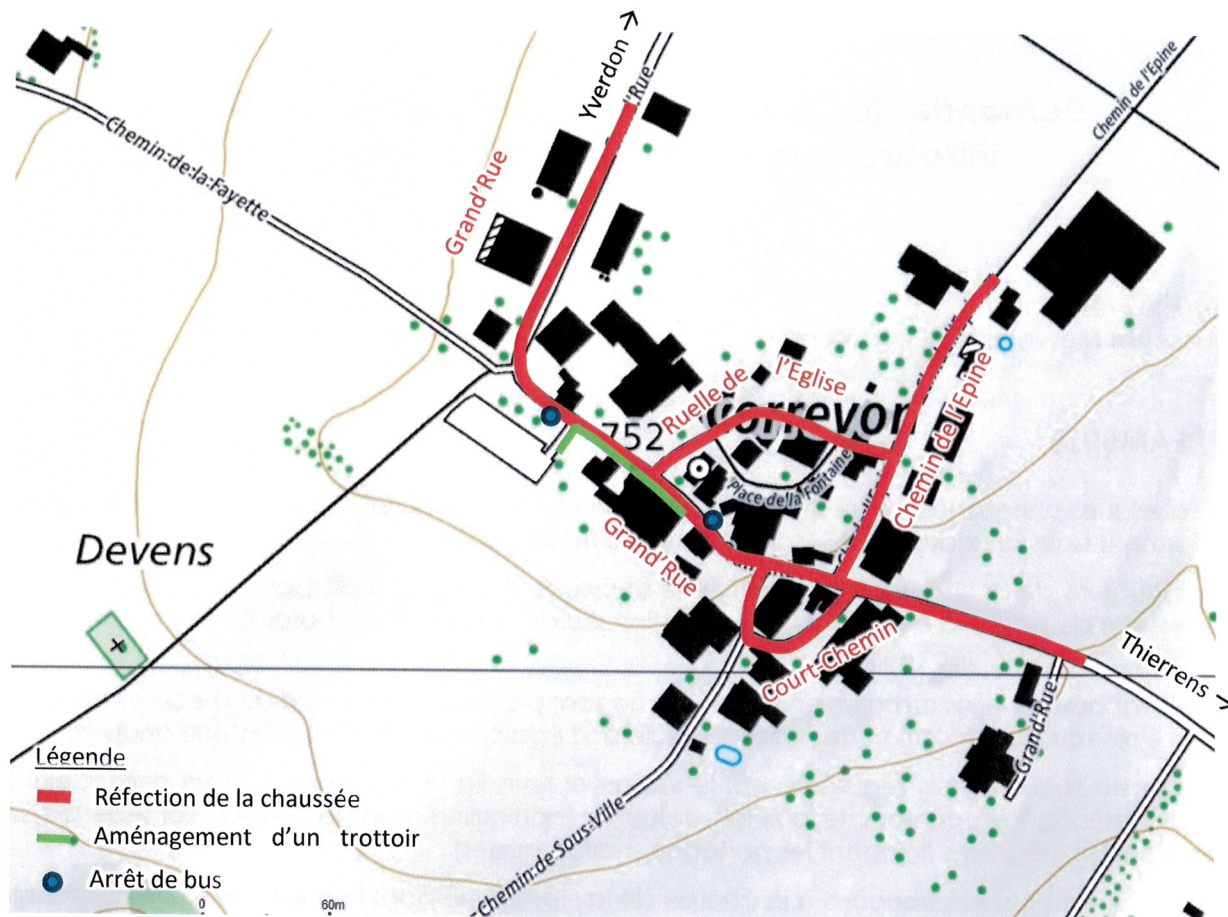


Illustration 1 : carte nationale avec les ouvrages du projet

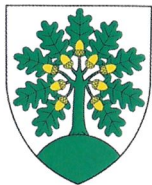
3 OBJETS DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les objets suivants :

- Les canalisations et les conduites situées sous les tronçons de route concernés ;
- La superstructure de la chaussée (fondation et revêtement en enrobé bitumineux) ;
- Les bordures et les accotements.

Chacun de ces objets sera examiné et analysé afin de déterminer s'il doit être rénové, complété ou remplacé.

L'étude s'intéressera également à la géométrie de la chaussée, à l'implantation d'un éventuel trottoir et aux pattes-d'oie des chemins latéraux. D'éventuelles modifications pourraient être proposées si elles s'avéraient judicieuses. Un examen de l'éclairage public, de la signalisation et du marquage sera également effectué en vue d'améliorations.



4 PRESTATIONS DE L'ÉTUDE

Les prestations des mandataires sont les suivantes :

- Dessin des plans de base avec le report des objets connus nécessaires à l'étude ;
- Relevés complémentaires, terrestres et aérien des objets manquants ;
- Curages et examen par caméra des canalisations ;
- Relevés des dégradations et mesures de la portance de la superstructure routière ;
- Carottages dans le revêtement pour connaître les épaisseurs du revêtement, les profondeurs des dégradations et les teneurs en HAP ;
- Constitution du dossier de l'avant-projet de réfection, y compris avant-devis ;
- Etude du projet de l'ouvrage ;
- Calculs hydrauliques en vue de définir les diamètres des collecteurs d'eaux claires ;
- Préparation et suivi des procédures d'approbation du projet (examen préalable et enquête publique).

Trois mandataires principaux sont prévus pour les tâches décrites ci-dessus: un bureau d'ingénieurs, un laboratoire routier et une entreprise d'inspection des canalisations.

5 MONTANT DU CRÉDIT D'ÉTUDE

1.	Analyse routière	CHF	8'300.00
2.	Curage et inspection des canalisations	CHF	7'000.00
3.	Prestations d'ingénieurs – avant-projet	CHF	23'000.00
4.	Prestations d'ingénieurs – projet et procédure de demande d'autorisations	CHF	55'000.00
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (HT)		CHF	93'300.00
	TVA 8.1 %	CHF	7'557.30
MONTANT TOTAL (TTC)		CHF	100'857.30

En cas de subventionnement, une part des montants ci-dessus sera rétrocédée à la commune lors du décompte final à l'issue des travaux.

Selon les possibilités offertes par MCH2, l'amortissement du présent crédit d'étude se fera en même temps et sur les mêmes durées que le crédit d'investissement. Au cas où le projet serait refusé ou abandonné définitivement, le crédit d'étude sera immédiatement amorti via le compte 3321 *Amortissement non planifié des immobilisations incorporelles PA*.



6 PLANIFICATION

Le calendrier envisagé, sous réserve des imprévus, est le suivant :

- Allocation du crédit d'étude par le Conseil communal : séance du 25 mars 2025
- Étude du projet : juin 2025
- Procédure d'approbation : décembre 2025

7 CONCLUSION

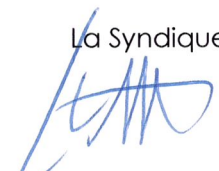
Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis n° 2/2025 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

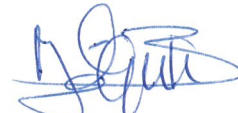
décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'infrastructures à Correvon;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 100'857.30;
- de financer ces travaux pour un montant de CHF 100'857.30 par la trésorerie courante.

Pour la Municipalité

La Syndique

Cécile Crisinel Favre



La Secrétaire

Barbara Joliquin

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 février 2025.

Délégués de la Municipalité : Pascal Arbenz et Michel Rosset